

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dép^{ts} limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements 12 — 6 — 4 —
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
à LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux
Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 18 Avril.

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions MM. les abonnés de vouloir bien
nous faire parvenir le prix de ce numéro.

BULLETIN POLITIQUE

Malgré l'ardeur significative que le Corps législatif apporte à voter le budget, la semaine a été féconde en détails qu'il est utile de noter.

Sans vouloir revenir sur l'incident soulevé par les affaires de Riom et de Toulouse, nous devons signaler la nouvelle tentative faite par M. Barroche pour défendre ses précédentes allégations. Des témoins dignes de foi, — bien que souscripteurs au monument Baudin — les déclarent contraires à la vérité; M. le garde des sceaux eût donc sagement agi en reconnaissant loyalement son erreur. — Il n'en a pas eu le courage; laissons cela.

La discussion du chapitre des affaires étrangères a fourni à M. de La Valette l'occasion de s'expliquer sur la politique extérieure du gouvernement. « L'Empire, c'est la paix : » c'est encore cette vieille rubrique qui a servi de thème aux amplifications du ministre. Sous aucun prétexte la France n'interviendra dans les affaires allemandes; quant aux affaires italiennes, l'esprit du nouveau cabinet de Florence est excellent, et certainement on finira un jour par rappeler nos troupes de Rome. En un mot, la paix toujours, la paix partout; telle est la politique du gouvernement, celle qu'il défendra, qu'il imposera, s'il le peut, et à laquelle, quant à lui, il entend bien rester fidèle... tant que l'honneur de la France sera respecté.

Voilà assurément d'excellentes intentions et de rassurantes paroles! Mais qui nous garantit que demain on ne nous tiendra pas un autre langage? « L'empereur seul, s'écriait dernièrement un membre du Sénat, l'empereur seul peut savoir si la France est menacée. » Écoutez M. le maréchal Niel : en des termes différents il vous dira la même chose. Si, comme il l'affirmait avec une joie toute patriotique, la France peut — du jour au lendemain — mettre en ligne une armée formidable, c'est assurément que le gouvernement redoute les plus graves éventualités; c'est qu'en vingt-quatre heures, cette politique de paix peut faire place à une politique de guerre; ça outrage. Sans cela comment expliquer ces armements précipités, excessifs, ces dépenses stériles qui épuisent le pays, en lui enlevant le plus clair de ses ressources? — Mais qui nous menace? D'où peut surgir le péril? Demandez à M. Larabit, il vous répondra que l'empereur seul le sait, et que cela suffit.

Quand aux déclarations de M. de La Valette comme elles n'engagent que lui-même, il n'est guère permis d'espérer qu'elles suffiront à dissiper toutes les inquiétudes. Nous devons toutefois mentionner l'excellent effet qu'elles ont produit... à Berlin.

Abordant la question des réunions publiques, M. Jules Simon avait insisté sur le regrettable usage qui a été fait, ces derniers temps, du droit de dissolution dévolu à l'administration. M. le ministre de l'intérieur a saisi cette occasion d'affirmer, une fois de plus, que le gouvernement entendait user des armes que lui fournit la loi, et qu'il en userait aussi bien en ce qui concerne les réunions privées que les réunions publiques. Le langage acerbe de M. le ministre de l'intérieur ne saurait décourager les électeurs qui, forts de leur droit, voudront l'affirmer plus énergiquement encore.

Le Sénat, après avoir entendu l'apologie des procédés financiers de M. Haussmann, par M. Haussmann lui-même, a ratifié, à la majorité de 110 voix contre une (celle de M. le cardinal Mathieu), le vote de la loi sur les traités de la ville de Paris.

Nous bornerons à ces courtes observations le résumé de nos impressions de la semaine. Aujourd'hui, on le conçoit, nous avons hâte de déposer la plume.

H. LACROIX.

A Monsieur L.-Paul Dumarest

Rédacteur de la DISCUSSION

M. H. 28 mars 1869.

Mon honorable et vaillant concitoyen,

L'accueil fait à ce que j'avais envoyé pour l'*Avenir* du Gers (numéro exceptionnel) a prouvé que la France maintenant s'intéresse à ce qui se passe et à ce qui s'est passé dans l'exil. Je vous envoie donc, comme j'avais fait pour M. Lissagarray, quelques pages détachées de ce que dira un jour l'histoire de l'exil. Ce sont les paroles que j'ai prononcées il y a dix-sept ans tout à l'heure, en quittant la Belgique d'où Napoléon... me chassait. Ces pages sont absolument inédites pour la France. Vous pouvez, je pense, en extraire utilement quelques passages; mais imitez la prudence de l'*Avenir* du Gers, et n'hésitez pas à remplacer bien des choses par des lignes de points.

Recevez mon plus cordial serrement de main,

Victor HUGO.

EN QUITTANT LA BELGIQUE

A Anvers, le 1^{er} août 1832.

FRÈRES PROSCRITS, AMIS BELGES,

En répondant à tant de cordiales paroles qui s'adressent à moi, souffrez que je ne parle pas de moi et trouvez bon que je m'oublie. Qu'importe ce qui m'arrive?

... J'ai fait mon devoir, je suis puni; c'est tout simple. Je continuerai de faire mon devoir, et je continuerai d'être puni; ce sera encore tout simple. N'en parlons plus. Certes, je souffre de vous quitter, mais est-ce que nous ne sommes pas faits pour souffrir? Mon cœur saigne; laissons-le saigner. Ne nous appelons-nous pas les sacrifiés?

Permettez donc que je laisse de côté ce qui me touche, pour remercier Madier-Montjau de ses éloquentes effusions, Charras de ses grandes et belles paroles, Deschanel, Dussoubs et Agricol Perdiguer de leur adieu touchant, et vous-mêmes, nos amis de Belgique, de vos généreuses sympathies si noblement exprimées; je ne sache rien de mieux, au moment de quitter cette terre hospitalière, au moment de nous séparer peut-être pour ne plus nous revoir, qu'une malédiction à... et une dernière acclamation à la République.

Vive la République, amis!
(On crie de toutes parts : Vive la République! L'orateur reprend :)

Il y a des gens qui disent : La République est morte. Eh bien! si elle est morte, que le monde, absorbé à cette heure dans l'assouvissement joyeux et brutal des intérêts matériels, détourne un moment la tête, et qu'il regarde l'exil saluer le tombeau!

Proscrits, si la République est morte, veillons le cadavre! allumons nos âmes, et laissons-les se consumer comme des cierges autour du cercueil; restons inclinés devant l'idée morte, et après avoir été ses soldats pour la défendre, soyons ses prêtres pour l'ensevelir.

Mais non! la République n'est pas morte!

Citoyens, je le déclare, elle n'a jamais été plus vivante. Elle est dans les catacombes, ce qui est bon. Ceux-là seuls la croient morte qui prennent les catacombes pour le tombeau. Amis, les catacombes ne sont pas le sépulchre, les catacombes sont le berceau. Le christianisme en est sorti la tiare en tête; la République en sortira, l'aurore au front. La République morte, grand Dieu! mais elle est immortelle! Mais à quel moment dit-on cela? au moment où elle a, en France seulement, deux mille massacrés..., dix mille déportés, quarante mille proscrits! La République morte! Mais regardez donc autour de vous, la terre d'exil, les pontons, les bagnes, Bellisle, Mazas, l'Afrique, Cayenne, les fossés du Champ-de-Mars, le cimetière Montmartre, sont pleins de sa vie! Citoyens, la Démocratie, la Liberté, la République est notre religion à nous. Eh bien! passez-moi cette expression, les martyrs sont le combustible des religions. Plus il y en a dans le brasier, plus la flamme monte, plus l'idée grandit, plus la vérité illumine. A cette heure, proscrits, je le répète, la République est plus vivante et plus éblouissante que jamais, ayant pour splendeur toutes vos misères. Et, au besoin, je n'en voudrais pas d'autre preuve que ce reflet d'on ne sait quelle aurore, qui éclaire en ce moment tous vos visages, à vous, bannis, qui m'entourez. Qu'y a-t-il en effet dans vos yeux et sur vos fronts? La joie, la sainte joie des victimes. Sans compter la ville natale évanouie, la fortune perdue, le travail brisé, le pain qui

manque, les habitudes rompues, le foyer détruit, chacun de vous a au cœur un père, une mère, des frères, des enfants, dont il a fallu se séparer, une femme aimée et quittée, quelque amour meurtri et saignant; vous souffrez, vous vous tordez sur ces charbons ardents; mais vous levez la tête, et votre œil dit : Nous sommes contents. C'est que vous savez que la République, votre foi, votre idée-patrie, puise une vie nouvelle dans vos tortures. Vos douleurs sont une affirmation, le bûcher flamboie; le martyre rayonne.

Vive la République, citoyens!
(On crie : vive la République! Victor Hugo continue :)

Je viens d'entendre une voix me crier : Un mot aux amis belges! Est-ce que vous croyez par hasard que je vais les oublier? (Non! non!) Les oublier dans cet adieu! eux qui nous ont suivis jusqu'ici, eux qui nous entourent à cette heure de leur foule intelligente et cordiale, eux qui blâment si énergiquement les faiblesses de leur gouvernement, les oublier! jamais! petite nation, ils se sont conduits comme un grand peuple. Ils sont accourus, au-devant de nous, vous vous en souvenez, bannis! — quand nous arrivions à leur frontière après le 2 décembre, proscrits, chassés, poursuivis, la sueur au front, l'oreille encore pleine de la rumeur du combat, la glorieuse boue des barricades à nos habits! ils n'ont pas repoussé notre adversité; ils n'ont pas eu peur de notre contagion; gloire à eux! ils ont fait, grandement et simplement, assise à leur foyer cette espèce de pestiférés qu'on appelle les vaincus.

Amis belges, j'arrive donc à vous sans transition. Vous êtes nos hôtes, c'est-à-dire nos frères. On n'a pas besoin de transition pour tendre la main à des frères.

L'un de vous, tout à l'heure..., attestait en termes éloquents votre nationalité, et jurait de mourir pour la défendre. C'est bien : je l'approuve. Nous tous Français qui sommes ici, nous l'approuvons.

Oui, si... arrive à vos frontières..., déclarant la Belgique pachalik, vous apportant la honte à vous qui êtes l'honneur, vous apportant l'esclavage à vous qui êtes la liberté.

oh! levez-vous, Belges, levez-vous tous! recevez... comme vos aïeux les Nerviens ont reçu Caligula! courez aux fourches, aux pierres, aux faux, aux socs de charrue, prenez vos couteaux, prenez vos fusils, prenez vos carabines; sautez sur la vieille épée d'Artevelde, sautez sur le vieux bâton ferré de Coppenole; remettez, s'il le faut, des boulets de marbre dans la grosse couleuvrine de Gand; vous en trouverez à Notre-Dame de Hal! criez aux armes! Ce n'est pas Annibal qui est aux portes, c'est Schinderhannes! Sonnez le tocsin, battez le rappel; faites la guerre des plaines, faites la guerre des murailles, faites la guerre des buissons; lutez pied à pied, défendez-vous, frappez; mourez; souvenez-vous de vos pères qui ont voulu vous léguer la gloire, souvenez-vous de vos enfants auxquels vous devez léguer la liberté! Empruntez à Waterloo son cri funèbre : la Belgique meurt et ne se rend pas!

Si... vient, faites cela!

Mais, Belges, si un jour le front dans la lumière, agitant au vent joyeux des révolutions un drapeau d'une seule couleur sur lequel vous lirez : *Fraternité des Peuples. États-Unis d'Europe*, — grande, libre, fière, tendre, sereine, des épis et des lauriers dans les mains, la France, la vraie France vient à vous, oh! levez-vous encore cette fois, Belges, mais pour remplacer le bâton ferré par le rameau fleuri! levez-vous, mais pour aller au-devant de la France, et pour lui dire : Salut!

Levez-vous pour lui tendre la main, à notre mère, comme nous ses fils nous vous la tendons, et pour lui ouvrir ses bras, comme nous vous les ouvrons. Car cette France-là, ce ne sera pas la conquérante, ce sera l'initiatrice, ce ne sera pas la France qui subjugue, ce sera la France qui délivre, ce ne sera pas la France des..., ce sera la France des nations.

Recevez-la comme une grande amie. Accueillez-la, cette victorieuse, comme, proscrire, vous l'avez accueillie. Car c'est elle que vous acclamer en ce moment; car c'est la France qui est ici. C'est elle qui, à cette heure, quelquefois meurtrie par vos gouvernants, toujours relevée et consolée par vous, pleure à la porte de vos villes sous la blouse de l'ouvrier ou sous le sarrau de toile du laboureur exilé.

Amis, la persécution et la douleur, c'est aujourd'hui; les États-Unis d'Europe, les Peuples-Frères, c'est demain. Demain inévitable pour nos ennemis, infaillible pour nous. Amis, quelles que soient les angoisses et les duretés du moment qui passe, fixons notre pensée sur ce lendemain splendide, déjà visible pour elle, sur cette immense échéance de la Liberté et de la Fraternité. C'est

dans cette contemplation que vous puisez votre calme, proscrits de France. Quelquefois, comme je vous le rappelais tout à l'heure, dans la nuit lugubre où vous êtes, on s'étonne de voir dans vos yeux tant de lumière. Cette lumière, c'est la clarté de l'avenir dont vous êtes pleins.

Citoyens français et belges, en face des tyrans, levons haut les nationalités; en présence de la Démocratie, inclinons-les. La Démocratie, c'est la grande patrie. République universelle, c'est Patrie universelle. Au jour venu, contre les despotes, les nationalités et les patries devront pousser le cri de guerre; l'œuvre faite, l'unité, la sainte unité humaine déposera au front de toutes les nations le baiser de paix. Montons d'échelon en échelon, d'initiation en initiation, de douleur en douleur, de misère en misère, aux grandes formules. Que chaque degré franchi élargisse l'horizon. Il y a quelque chose qui est au-dessus de l'Allemand, du Belge, de l'Italien, de l'Anglais, du Français, c'est le citoyen; il y a quelque chose qui est au-dessus du citoyen, c'est l'homme. La fin des nations, c'est l'unité, comme la fin des racines, c'est l'arbre, comme la fin des vents, c'est le ciel, comme la fin des fleuves, c'est la mer. Peuples! il n'y a qu'un Peuple.

Vive la République universelle!

VICTOR HUGO.

Veytaux-Chillon (Suisse), 13 mars 1869

Voici, mon cher monsieur, un petit dialogue, presque rien; mais il est si difficile d'écrire pour la France! il faut absolument ne pas penser; j'espère y être parvenu. Au moins voyez, dans ces lignes dialoguées pour vous, ma bonne volonté.

Vous savez tous ce que je pense de vous, de votre situation. Je n'en parle pas, pour ne pas l'aggraver.

Il faudrait se voir et causer. N'avez-vous aucune pensée de venir respirer ici quelques jours après la prison!

Vous êtes utile en France, cela est certain. Mais si le séjour vous y devenait impossible, n'oubliez pas que vous avez des amis à Lausanne et à Veytaux.

Je suis votre bien dévoué, de tout cœur,

E. QUINET.

POURQUOI J'ESPÈRE

DIALOGUE.

— Qu'espérez-vous?
— Rien pour moi, beaucoup de choses pour la France et le monde.
— Et moi, je me fais un plaisir de vous ôter l'espérance, mon bon monsieur.
— Comment cela?
— Vous savez que la France a renié ses proscrits, non une fois, mais trois cents fois.
— On le dit.
— Qu'elle abhorre les vaincus.
— Je ne suis pas un vaincu.
— Que le peuple vous a oubliés; vous savez que vous êtes enterrés.

— J'y suis accoutumé.
— Pourquoi, diable, espérez-vous donc?
— Écoutez-moi : J'espère, parce que je vois surgir de tous côtés, en France, une foule de talents nouveaux, énergiques qu'il a été impossible d'empêcher de naître. Ils prouvent que la fécondité de notre race est restée entière. Je salue de loin ces messagers de l'avenir qui nous remplacent et nous font oublier.

— Oh! oui! pour cela, mon cher monsieur, prenez-en bien votre parti. Je suis vraiment au regret de vous apprendre que personne ne se souvient de vous aussi vous avez eu, un moment, la prétention d'exister.

— J'espère, parce que, si le peuple ne nous a pas suivis, du moins il existe. Il commence à entrer en scène; il veut apprendre, savoir, connaître. Ce n'est pas cet isolement désespérant de l'ancien césarisme, où chaque homme se sentait perdu, sans postérité, sans peuple derrière lui. Oh! alors le monde était triste; l'espoir impossible; le suicide était le seul remède.

— Ainsi, mon cher monsieur, vous voulez bien nous rassurer. Vous n'attendrez pas à vos jours précieux. En vérité, c'est trop de vertu. Je m'en doutais... Vous laissez cela aux Anciens!

— J'espère, parce qu'autour de la France il y a une ceinture de peuples, qui tous marchent vers la liberté. Si l'un tombe, l'autre se relève; la vie se propage, et la France, le veut-elle, ne pourrait se soustraire à ce mouvement imprimé aujourd'hui à toute l'Europe. Encore

une fois, c'est le contraire du césarisme ancien où Rome seule était quelque chose. Quand Rome fut esclave, tout fut esclave.

— Qu'est ceci, mon cher monsieur ?... Style de réfugié ! Prenez-y garde ; vous oubliez le français.

— J'espère, parce que je vois un continent nouveau, que dis-je, un monde entier, échappé aux vieilles formes, réaliser ce que notre pensée a peine à concevoir. Si le citoyen souffre en moi, du moins l'homme ne peut désespérer.

— Bon, nous y voilà ! L'Amérique, n'est-ce pas ? le socialisme, le partage des biens, le monde rouge, toutes les folies à la fois. Le pillage, ça vous irait à vous, exilé. Et moi qui croyais que les rigueurs salutaires vous avaient rendu sage ! Restez et mourez où vous êtes. Je vous hais.

— Je vous plains.

Veytaux (Suisse), 13 mars 1869.

E. QUINET.

Mon cher rédacteur,

Permettez-moi de joindre l'expression de mes vives sympathies à celles que vous ont déjà valu votre talent et votre courage. Vous parcourez la route semée d'écueils où, avant vous, les Paul-Louis, les Benjamin Constant, les Châteaubriand ont bravé les persécutions officielles et payé de leur repos, de leur liberté, le droit de soutenir la juste cause. Comme eux, vous acceptez noblement ces épreuves et vous y puisez une raison nouvelle de ne pas désespérer. Au surplus, il serait singulièrement enclin à la défaillance, celui qui ne se raffermirait pas dans sa foi politique au spectacle des événements qui se déroulent. Ils fournissent chaque jour une démonstration éclatante des vérités par vous depuis longtemps proclamées. Vous n'avez cessé de répéter que la liberté est le seul principe d'ordre, de richesse et de paix. Or, nous avons appris à nos dépens ce qu'il en coûte de renoncer à ses pratiques. Livrée à l'impulsion d'un seul, la France a vu s'accroître dans une redoutable proportion les charges qui la grevent ; elle a subi des guerres funestes, et je ne sache pas que le système de compression et de silence qu'elle s'est imposé ait déveillé dans son sein des germes d'union et de vertu. L'expérience est dure : j'ai le ferme espoir qu'elle sera profitable. Elle ouvre devant nous une ère nouvelle, que je pourrais nommer celle de la réparation. Les hommes du pouvoir eux-mêmes, accablés par l'évidence, donnent le signal. Ils reconnaissent les fautes commises et la nécessité de n'y plus retomber. Une attitude si imprévue impose au corps électoral un grand devoir : celui de n'accorder sa confiance qu'à des hommes libres de toute attache. Le règne des complaisants est jugé ; — il faut y substituer celui des citoyens. Quelque part qu'on les prenne, pourvu qu'ils soient honnêtes et dévoués à la liberté, ils accompliront l'œuvre devenue nécessaire. — La conciliation dans l'indépendance et la probité, tel me paraît être le mot d'ordre de la lutte qui va s'engager et dans laquelle, comme le centurion du mont Aventin, vous pourrez ramener ceux qui s'égarent en leur montrant la trace des fers que vous avez portés pour les arracher à la servitude.

Recevez, mon bien cher rédacteur, l'assurance de ma sincère amitié.

JULES FAYRE.

18 mars 1869.

LE FILS DU VICOMTE.

Le cher vicomte était charmant, mais inutile, Parfaitement aimable, absolument futile, Dédaigneux, ignorant, plein d'apparent respect, Familier avec bruit, simple au premier aspect, Mais, tout en vous tendant la main la plus amie, Corrigé d'un dédain sa fausse bonhomie.

Avec grâce il prenait des allures d'ainé Et semblait demander pardon d'être mieux né, Plus illustre que vous et, dans toute rencontre, Il voulait bien qu'on sût qu'il n'en faisait pas montre.

D'orgueil héréditaire il savait sa leçon, Et son impertinence avait bonne façon. Je raconte : il n'est rien là-dedans qui me blesse Et vaille une satire encore à la noblesse.

Ce gentilhomme est père, et son fils a vingt ans. — Aux jours où nous vivons, quels rêves éclatants ! Avoir un fils, avoir un enfant de cet âge Auquel on laissera son cœur en héritage, En lui disant : Au seuil je me suis endormi, Mais la terre promise est à toi, mon an ! — Quel songe ! quel espoir ! mais chacun fait son compte.

Je ne connaissais pas le fils de ce vicomte. Chez son père où j'allais très-peu, l'on me comprend, J'avais vu quelquefois un garçon fort et grand Traverser le salon, de la porte à la porte, Sans donner plus de temps qu'un salut n'en comporte.

Un jour, comme son fils précisément venait De passer, il me dit : — « Qui de nous le connaît ? » Et je vis la do leur contracter son visage. A la rigueur, on peut souffrir sans être sage. Ce père me fit mal et je l'interrogeai.

« — Si vous saviez, dit-il, tout le chagrin que j'ai ! Vous voyez bien ce fils que plus d'un duc m'envie, Cet héritier, il fait le malheur de ma vie ! Il n'a de goût à quoi que ce soit ! Son abbé Était content de lui ; je me crus bien tombé ! Du moins il m'annonçait un fils vraiment capable ! S'il m'a trompé, ce prêtre est un bien grand coupable. Rien n'émeut cet enfant. Est-il lourd ou subtil ? Est-il instruit ? Est-il ignorant ? Que sait-il ? Je l'ignore. Sait-il d'où descend notre race ? Notre orgueil de famille en lui n'a pas de trace. Il devrait, connaissant sa fortune et son nom, Voir tous les jeunes gens de son monde ! eh bien, non. Je ne sais ce qu'il fait. Sérieux ou volage, J'espérais voir partir son esprit, avec l'âge. Rien ne l'agite ; il faut user pour abuser ! Il est neutre, il ne sait même pas s'amuser. Il ne chasse jamais ! dans mes bois, dans mes plaines ; Les chiens de Saint-Hubert lasserait leurs haleines, Et j'avais espéré pour mon fils cet honneur De paraître à la cour de France en grand-veneur ! Point de chevaux ; à peine il sait se mettre en selle ; Il s'y tient tout voûté, sans grâce ; il y chancelle. N'est-ce pas un scandale, un affront de nourrir Un fils qui ne saura jamais faire courir ? Enfin il est des jours où je crois qu'il spéculé Sur ma fortune et veut augmenter son pécule, Qu'il est avare enfin ; et puis, je ne sais où, J'apprends qu'il a donné mille francs, comme un sou ! Ah ! je ne me plains pas : qu'il rende des services, Qu'il gaspille l'argent... je lui voudrais des vices ! Je voudrais qu'il courût les femmes, et devint Parmi les débauchés, un de ces quinze ou vingt Qui jettent en plein jour leur fortune aux lorettes ! J'aime mieux ces gens-là que les anachorètes. Ah ! si j'avais un choix à faire, il damera, Dans le monde, le pion au plus fin dameret, Pour faire son chemin, intrépide aux ruelles, Faublas ou don Juan, sans trouver de cruelles ! Quelle que soit enfin la forme de l'amour, Je lui voudrais un goût, Lovelace ou Seymour ! Il jetterait un peu d'argent par la fenêtre, Mais cela servirait à dégoûter son être ! Je fermerais les yeux !... Ah ! si quelque matin Je le voyais rentrer chancelant, l'œil éteint, Absent depuis trois nuits et depuis trois journées, Les cheveux effarés, les poches retournées, Et qu'on m'apprent qu'au fond d'un tripot mon lion A laissé, dans les mains des grecs, un million, Que je serais heureux !... J'irais poser ma lèvre, Je crois, sur son front pâle et dévoré de fièvre. Mais hélas ! je n'ai rien à redouter ; il dort Toutes les nuits : s'il rêve, allez ! ce n'est pas d'or. Il fuit tous les paris ; des cercles il s'écarte, Je ne sais même pas s'il connaît une carte. J'ai voulu l'emmener aux champs. Dans cette paix, Il sentira pousser en lui des goûts épais, Me disais-je ; il fera son éloge flâneuse, Pendant la canicule, avec quelque glaneuse. Il ne trouvera là ni corsage busqué, Ni sourire coquet, ni billet doux musqué ; Et si notre timide enfant se scandalise, A Paris, des grands airs, du ton de Cydalise, J'espère qu'au milieu des champs, mon doux berger Trouvera des appas heureux de l'héberger !

C'était là mon projet de la saison dernière : Il emporta sa vie oisive et casanière ; Sans plainte, il me suivit ; car il ne se défend Jamais, docile et doux, comme un petit enfant : C'est une fille ! Il vit, pendant plusieurs semaines, Les travaux de l'été sur mes vastes domaines. Il s'arrêtait parfois au milieu du pays, Ouvrant sur les moissons ses grands yeux ébahis, Comme s'il eût compté, jusqu'aux limites bleues Du ciel, les blonds épis courbés pendant des lieues. Il restait hébété devant tous ces blés mûrs ! Mais s'en aller guetter, le soir, au coin des murs, Se mêler, à la brune, aux idylles étranges, Quand les rires moqueurs éclatent dans les granges, Être là, comme un coq, roi de tout son fumier... Il aimait mieux causer terre avec le fermier. C'est là ce qu'il savait, après tout, le mieux faire ; Avec ce petit monde, on l'eût dit dans sa sphère, Et, si je goûte mal ce fils disgracié, Par mon maître d'école il est apprécié. »

J'écoutais ces griefs d'un cœur qui désespère, Prêt à donner raison au fils contre le père. Cet homme, assurément, souffrait de tout cela ; Mais avait-il raison d'en souffrir ? Tout est là.

« — L'an dernier, reprit-il (j'ai commis l'imprudence De commencer, ayez toute la confiance), L'an dernier, ses vingt ans sonnaient, cet animal ! Cet être, qui ne fait ni le bien, ni le mal ! Sa présence pour moi devenait une injure. Lui, mon fils ! j'en étais honteux, je vous le jure. Il allait bien falloir le produire ; un rentier ! Un bourgeois ! je ne sais quoi ! lui, mon héritier !

J. l'appelai : « Voyons, mon cher enfant, écoute ! Tu n'as jamais rien fait qui soit bon. Il m'en coûte

De te parler ainsi ; mais n'ai-je pas raison ? Qu'as-tu fait pour garder l'honneur de la maison ? Tu n'aimes ni les chiens, ni les chevaux ; tu passes Ton temps, comme un chercheur d'astres, dans les espaces. T'es-tu fait remarquer dans un cercle ? Sait-on Comment tu prends la mode et si tu suis le ton ? Connait-on tes propos et tes grâces mondaines ? Dans le monde, fais-tu parler de tes fredaines ? Est-il quelque héritière, au fond de son convent, Qui, sachant tes exploits, rêve de toi, souvent ? En est-il qui pourrait, aux pieds de sa madone, Prier pour tes péchés, qu'elle admire et pardonne ? Cet orgueil catholique et carlovingien S'accommoderait-il d'un tel collégien ?

Non. Il faut en finir d'un coup, il faut être homme. Le Saint-Père a besoin de soldats ; pars pour Rome ; Et ne t'occupe pas d'un sot esprit moqueur. On bénira ton nom au fond du Sacré-Cœur ; On suivra tes dangers en dardantes alarmes ; On répandra pour toi la cire avec les larmes ; Et tout à coup, un soir, tu m'auras dit adieu Comme un preux chaste et fier qui va sauver son Dieu ! Pars : ta légende est faite, et ton nom se relève, Pur d'un nouvel éclat, à la pointe du glaive ! » Il m'écouta, toujours docile, fit un pas En avant, et me dit : Je ne partirai pas ! Puis, s'étant incliné, calme en son algarade, Il sortit, me laissant seul avec ma tirade. Vous le voyez, j'ai tout tenté ; voilà mon sort ! »

Je voulais l'interrompre : — « Où va-t-il, quand il sort ? »

« — Il va je ne sais où, là-bas à la Sorbonne, Son éducation est pourtant assez bonne. Il en sait plus que moi ! J'en sus toujours assez Pour les gens avec qui mes jours se sont passés. Il écoute, à côté de piliers de tavernes, Des gens parlant chimie, histoire, balivernes. Croyez-vous que ce soit convenable, oublieux De son titre, d'aller courir de pareils lieux ? Mais il lui faut du neuf ; pour la science il grille ; On lui dira qu'il a pour grand-père un gorille, Sans savoir ce qu'un tel progrès lui coûtera, C'est son savant, et non moi, qu'il écouterait. Elle nous envahit, cette science immonde, Choléra de l'esprit, peste, enfer, fin du monde ! Ah ! nous sommes perdus, sans honte, sans remords... »

J'avais compris. — Perdus, non ; mais vous êtes morts !

L. LAURENT-PICHAT.

LE GÉNIE DES DÉCADENCES

Sur son lit de repos, paré comme une femme, Le Génie indolent et grave est étendu ; Son regard, qui trahit les langueurs de son âme, Au sein vertigineux des rêves est perdu.

Ses cheveux sont dorés, sa face est belle et pâle, Des fleurs, d'étranges fleurs qui couvrent les lambris, Partout, autour de lui, répandent dans la salle Ces parfums énervants qui troublent les esprits.

Jeune et charmant, le front calme sous sa couronne, Dans son palais immense il préside aux festins Où les peuples vieillissent et las, quand l'heure sonne, Viennent s'asseoir, conduits par les tristes destins.

Là, pendant de longs jours, sans pudeur importune, Chacun d'eux satisfait ses désirs effrénés, Et, se gorgeant des mets que leur sert la fortune, Ils boivent sans frémir ses vins empoisonnés.

Les jeux qui par moments interrompent la scène Suscitent dans leurs sens des appétits nouveaux ; Ils s'attablent encor, une ivresse malsaine, Comme un nuage épais, monte dans leurs cerveaux ;

Alors ce sont des cris, des rires, des folies, Des appels insensés jetés à l'avenir ! Puis des doutes secrets et ces mélancolies Qu'éveillent les retours amers du souvenir ;

Tantôt de vains discours, puis de mornes silences, Des défis où la force évoque ses succès ! Puis des ennuis profonds, de lourdes somnolences Succèdent à la fièvre immonde des excès.

L'impassible Génie, en sa pose muette, Vagüement attentif, sourit à ces transports, Quelquefois un convive épuisé par la fête Tombe ! nul n'y prend garde, on emporte son corps ;

Dans la nuit du dehors, dans les ombres funèbres Où rodent en pleurant les spectres et les vents, On le jette, il s'en va rouler dans les ténèbres, A jamais balayé du monde des vivants !

Mai 1868.

LOUIS RAMBAUD.

LE GRAND-PÈRE

Il vivait pauvre, seul, sans amis, sans famille, Avec le dernier fils de sa petite-fille, Frère enfant qu'autrefois il avait pris mourant Sur le lit où la mère était morte. Cet homme Était très-vieux, très-doux, très-bon, très-triste, et comme Il avait travaillé toujours, très-ignorant. Plus courbé, plus usé par sa longue misère Que par ses ans, jamais n'ayant le nécessaire, Pleurant ceux qu'il aimait tous tombés avant lui, Ce vieux sur ce petit concentrant sa tendresse, Et c'était son bonheur, sa joie et son ivresse, Son espérance et son appui.

Dans la naïveté des âmes ingénues, La colère et la peur leur étant inconnues, Ils vivaient, l'un par l'autre heureux, calmes et fiers. Dans la petite chambre où nul air respirable N'entraînait, où tout était sordide et misérable, Où le pain et le feu manquaient tous les hivers, Ils riaient par moments de ce rire splendide Qu'ont le cœur innocent et la lèvre candide. Cheveux blancs, tête blanche, on ne les voyait pas L'un sans l'autre, l'enfant sans l'aïeul. Les dimanches D'été, quand le soleil ne perce plus les branches, Ensemble ils allaient pas à pas.

Et chaque jour, le long de la rivière, gaule En main, sueur au front et corde sur l'épaule, Ils traînaient leur bateau-vivier où les pêcheurs Déchargeaient tour à tour leurs filets et leurs nasses. Le métier est mauvais, rude et plein de menaces ; Le vent, le froid, le chaud, les brouillards, les fraîcheurs, Tout leur était danger, chute, accident, naufrage ; Mais ils n'y pensaient pas : — « Allons, petit, courage ! Criaient le vieux ; l'enfant qui tirait bravement Chantait. Un soir brumeux, grosse étant la rivière, Le vieux broncha, l'enfant, la tête la première, Roula dans le gouffre écumeux.

La nuit était fort sombre et le flot très-rapide. On ramena le vieux brisé, presque stupide ; Au matin seulement on retrouva l'enfant. Le grand-père rentra comme ceux qu'on exile Dans la vie. Il n'avait plus de pain, plus d'asile. Mais c'était un de ces tendres cœurs que tout fend, Blesse, torture, et qui, malgré leur épouvante Du mal, gardent la foi, cette force fervente. Il ne se plaignit pas lorsqu'il recommença, Tout seul, sa douloureuse et si morne carrière. Il disait, en joignant ses deux mains en prière : — « Que voulez-vous, c'est comme ça !

Les cendres des brûlés sont précieuses grains
AGRIPPA D'ARMINIUS.
(Les Tragiques, livre III).

Le ciel est noir, il pleut, et la tête lassée De l'incessant et sourd travail de ma pensée, Je songe, assise auprès du feu mourant. La nuit, Dans les plis de sa robe étouffant chaque bruit, Fait tomber sur la terre un lourd sommeil sans rêve ; Et dans ce grand silence extérieur s'élève La voix qui parle au fond de toute âme : j'entends Les mots impérieux qui traversent les temps, Que Moïse épela à son peuple farouche, Que les Prophètes ont passés de bouche en bouche A Jésus, et qu'il dit, lui, du haut de la croix ; Que saint Paul, foudroyé, recueillit, qu'à la fois Devinèrent et Socrate et Platon ; qu'Epictète Comprendait, que pendant des siècles de tempête, Le dégoût à la lèvre et la révolte au cœur, Les foules, tressaillant sous le fouet du vainqueur, Cherchaient au cloître obscur hors de ce monde infernal, Et que Huss, au milieu de son bûcher en flamme, Retrouva pour les rendre à Luther et Calvin. Tous les martyrs sont là vivants, et c'est en vain Que le souffle qui vient de l'infini disperse La poussière des morts oubliés et renverse Sur leurs cercueils brisés la pierre des tombeaux : Il sème par poignées, il jette par lambeaux Leurs paroles au monde et leur œuvre à la vie. Incessamment foulée, incessamment suivie, La route qu'ils frayaient dans leur sublime essor S'ouvre devant nous pas et s'élargit encor. Le sillon lumineux qu'a laissé leur génie Guide l'humanité sur leur trace bénie, Et Dieu met dans la coupe où nous buvons l'espoir Leurs larmes et leur sang versés pour le devoir.

LOUISA SIEFERT.

LA LETTRE DE L'EMPEREUR

L'empereur a adressé au ministre d'Etat la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, 12 avril 1869.

« Monsieur le ministre,

« Le 15 août prochain, il y aura cent ans que l'empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période, bien des ruines se sont accumulées, mais la grande figure de Napoléon est restée debout. C'est elle encore qui nous guide et nous protège ; c'est elle qui, de rien, m'a fait ce que je suis.

« Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui appelait la France la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'honorer ce jubilé national est de répandre un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'Empereur.

« Les deux millions sept cent mille francs que la Légion d'Honneur leur distribue tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence.

« J'ai pensé qu'on pourrait charger la Caisse des dépôts et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la Chambre pendant le nombre d'années nécessaire pour le recouvrement de ses avances. De cette manière, on viendrait efficacement en aide à de glorieuses infortunes sans modifier en rien les dispositions du budget.

« Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain tout militaire de la République et du premier Empire reçût une pension annuelle de 250 fr.

« Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un si haut degré. Il pensera comme moi qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques et de les rappeler aux générations nouvelles.

« Réveiller les grands souvenirs historiques, c'est ranimer la foi dans l'avenir; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus éclatantes manifestations de la volonté divine.

« Je vous prie de vous entendre avec le ministre des finances et le ministre de ma Maison, afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat.

« Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

La lettre qu'on vient de lire contient un double jugement de l'empereur : un sur lui-même, et un sur le chef de sa dynastie. Le premier sera certainement ratifié par tous les gens sensés; mais nous doutons fort qu'il en soit ainsi du second.

Oui, c'est le souvenir de Napoléon I^{er}, c'est le prestige de sa gloire fatale qui a fait Napoléon III ce qu'il est !

Oui, c'est le souvenir de Napoléon I^{er} qui « guide encore » non la France, que lui-même n'a pas su guider, mais l'héritier de son pouvoir. Son esprit survit dans les institutions qu'il nous a léguées, c'est par lui qu'elles existent et par lui qu'elles ont été déjà condamnées à périr une première fois.

Quant à l'homme de brumaire, à son caractère et à l'influence qu'il a eue sur les destinées de notre pays, l'histoire est faite. Elle dit que, doué du génie de la guerre et de la dévastation, il est apparu comme un météore destructeur, qu'il a fondé sa grandeur éphémère sur des « ruines accumulées » de ses propres mains; que, pour satisfaire un rêve d'ambition effrénée, il a rougi, pendant dix ans, tous les fleuves de l'Europe du sang de ses générations moissonnées; qu'il a foulé aux pieds la justice; qu'il s'est fait un jeu de la conscience; qu'avant lui la France avait ses frontières naturelles, et qu'il les a perdues; qu'elle avait mieux que des frontières, les « mâles vertus » des peuples libres, et qu'il les a étouffées pour développer à leur place l'obéissance passive qui fonde, il est vrai, les empires, mais qui les laisse ignominieusement crouler quand l'heure de leur chute a sonné.

Que Napoléon III ait pour son oncle un culte de famille, nous le comprenons; mais qu'il veuille faire partager ce culte à la France entière, en empruntant à la religion ses formules pour le solenniser, c'est, croyons-nous, méconnaître étrangement l'esprit des temps de « scepticisme » où nous vivons.

A cette France sceptique, en effet, et largement désabusée des hommes providentiels, un seul jubilé pourrait convenir : le jubilé de la Révolution, le jubilé du 14 juillet 1789.

L.-P. DUMAREST.

LETTRES DE PARIS

XIV

Mon cher Rédacteur,

A ce mouvement de réveil auquel nous assistons depuis quelque temps et dont nous nous réjouissons de tout notre cœur, les femmes ne sont pas restées étrangères. Il en est qui parlent, qui écrivent, qui fondent des journaux, qui revendiquent des droits que la législation, suivant elles, leur a jusqu'ici injustement refusés, qui publient des programmes et des manifestes.

Cela met fort en colère M. Grosjean, ce bon bourgeois, vous savez, qui, sans avoir l'esprit de Pangloss, trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Son sommeil et

ses digestions en sont troublés; il devient sensiblement jaune, lui dont on admirait le teint vermeil et fleuri. Il faut l'entendre se débattre contre ces *billes vesées absurdes* et contre ces *folies coupables*, et entendre ces imprécations de ces belles sentences solennelles qui ont servi aux Grosjean de tous les siècles.

« L'orgie a recommencé ! Ce sont les mêmes défis lancés au bon sens, à la raison éternelle, à tout ce qui fait la base des sociétés. Des droits pour les femmes ! Quelle bêtise ! Les femmes ont toujours assez de droits quand elles veulent rester ce qu'elles doivent être. Il ne faut qu'un maître dans la famille : l'homme. Permettre à la femme d'exercer une autorité quelconque, c'est décréter l'anarchie, c'est-à-dire la ruine. Tout est perdu si le gouvernement n'arrête pas le mal dès le début, s'il n'impose pas silence aux Vésuviennes de 1869. »

Ainsi parle M. Grosjean ou à peu près, et il est très-content de son petit discours, qu'applaudissent les Grosjean ses confrères.

« Oui certes, M. Grosjean, vous avez été très-éloquent, et je ne vous pas pour le moment essayer de vous contredire; je ne hasarderai même pas la plus timide objection. C'est une simple question que je prendrai très-humblement la liberté de vous faire. Vous voulez bien, n'est-ce pas ?

« Il n'y a pas, en 1869, que des Vésuviennes, comme vous dites si bien, toutes les femmes ne protestent pas contre l'oppression que le code fait peser sur elles, ne demandent pas les droits politiques, ne s'insurgent pas contre l'omnipotence maritale, ne parlent pas dans les conférences, ne fondent pas des journaux. Eh bien ! dites-moi, M. Grosjean, êtes-vous bien satisfait des principes, des occupations et de la conduite de celles qui ne donnent pas dans les travers qui vous échauffent tant la bile ?

« Il va sans dire que je ne vous parle pas de ces femmes d'un monde qui scandalise votre vertu, de ces malheureuses impures que M. votre fils ne regarde pas, hélas ! d'un œil assez indigné. Vous les traitez avec un parfait mépris, et vous n'avez pas pour elles des mots trop durs et trop injurieux. Seulement vous déclarez qu'il y a eu de ces femmes-là dans tous les temps, et que c'est un mal nécessaire dont il ne faut pas se préoccuper outre mesure.

« Cependant, M. Grosjean, ne remarquez-vous pas que le nombre de ces créatures augmente tous les jours; qu'au Bois et aux Champs-Élysées on en voit dix pour une honnête femme; qu'elles remplissent les salles de théâtre, s'étalent aux premières places, et que tous les jours elles sont plus parées, plus audacieuses, plus insolentes ?

« Ce n'est rien encore, M. Grosjean; ne vous apercevez-vous pas que ce ne sont plus elles qui copient les honnêtes femmes, mais les honnêtes femmes qui les copient ? Que dans les salons celles-ci causent énormément de ces demoiselles; qu'elles témoignent une étrange curiosité à connaître leurs habitudes, leurs aventures et le nom de leurs amants ? Ne savez-vous pas que M^{me} Grosjean a pris la couturière de M^{lle} Nana, et que la robe qu'elle portait hier au bal du ministère était une reproduction exacte de celle que portait M^{lle} Nana au dernier bal de M^{lle} Bouton-d'Or et qui a été décrite dans dix journaux ? Ce que vous savez à merveille, du moins, c'est que M^{me} Grosjean est allée visiter l'appartement de M^{lle} Serpentine quand cette jeune personne a mis son mobilier et ses bijoux en vente, puisque c'est vous-même qui l'y avez conduite; que ce vous savez aussi, c'est que M^{me} Grosjean voulait absolument avoir le bracelet en diamants dont le prince Odjibiskof avait fait présent à la belle, et qu'elle vous a boudé huit jours durant parce que vous n'avez pas voulu pousser l'enchère au-delà de six mille cent fr., de sorte que le bracelet est resté à un banquier portugais. Mais ce dont vous ne vous êtes point aperçu et ce que je vous apprendrai, c'est que M^{lle} Grosjean, qui aura ses dix-huit ans le mois prochain, a regardé avec beaucoup d'attention, la dernière fois que vous l'avez menée à l'Opéra, M^{lle} Stella, et que le lendemain elle est restée deux heures devant sa glace essayant certaines boucles sur le front qui donnent au visage assez ordinaire de cette demoiselle un ragoût des plus piquants.

« Autre chose, M. Grosjean. Vous avez, si je ne me trompe, vingt mille francs de revenu en comptant les appointements de votre place de chef de bureau. Quelle somme est sortie l'année dernière de votre caisse pour payer la couturière de Madame ? Cinq mille six cents francs, n'est-ce pas ? Que vous a coûté son tailleur ? Deux mille francs en chiffres ronds. Vous aviez un loyer de trois mille francs; les amies de Madame logent toutes dans les plus beaux quartiers de Paris; c'était une véritable humiliation pour elle de les recevoir dans son petit appartement de la rue Saint-Eustache, vous en avez pris un de cinq mille francs, boulevard Malesherbes. Les amies de Madame vont aux eaux, vous lui avez loué un pavillon à Villers pendant la saison des bains, et tous les samedis, après l'heure de votre bureau, vous preniez le chemin de fer et vous reveniez à Paris le lundi matin, soit deux mille francs. Les amies de Madame vont aux courses, les amies de Madame vont aux premières représentations, quinze cents francs pour les courses et pour les premières représentations. Avec le surplus de votre revenu il faut vivre, payer votre domestique et votre cuisinière, votre entretien et celui de vos enfants, les maîtres d'agrément de M^{lle} votre fille et les inscriptions de M. votre fils, sans compter le reste. Ah ! j'allais oublier; il y a une petite note supplémentaire de la couturière de Madame et une de son tailleur; plus une facture de son bijoutier, une autre de sa lingère, une autre de sa marchande de dentelles qu'on n'a pas osé vous montrer encore; mais vous ne tarderez pas à en avoir la surprise. Et puis vous souvenez-vous, cher monsieur Grosjean, que vers la fin de l'automne dernier M^{me} Grosjean vous dit un jour : « Mon cher ami, mon cher

ami, mon cachemire n'est plus à la mode. » Vous fîtes la sourde oreille, M^{me} Grosjean n'insista pas; mais elle a un cachemire neuf; seulement vous êtes un peu myope et vous ne vous en êtes pas aperçu; regardez-y de près, avec vos lunettes, vous verrez que je ne vous mens pas. Et maintenant souhaitez que M^{me} Grosjean vous présente la facture du marchand; souhaitez-le, M. Grosjean; c'est deux ou trois mille francs qu'il pourra vous en coûter, mais si elle ne vous la présentait pas, il vous en coûterait plus cher encore; vous m'entendez bien et je n'insiste pas; d'ailleurs vous savez l'histoire de votre infortuné chef de division.

« Et voilà pourquoi, si vous m'en croyez, vous crierez moins fort contre les femmes qui font des journaux, qui parlent dans les conférences, qui se plaignent de l'iniquité de la loi, des injustices de l'homme, et qui revendiquent des droits nouveaux.

« Vous êtes têtus, M. Grosjean, et quand vous avez logé une idée dans votre étroit cerveau, le diable ne viendrait pas à bout de l'en arracher, je ne me donnerai donc pas la peine de vous dire que les plaintes des femmes ne sont pas toutes des plaintes ridicules; qu'en bien des cas, à leur égard, la loi n'est pas ce qu'elle devrait être; que ce que vous appelez, vous et tous les Grosjean vos confrères, chimères et utopies, les hommes les plus sensés commencent à l'appeler : raison, justice, humanité. Je ne vous dirai pas que, plus instruites, plus éclairées, les femmes en seront plus honnêtes et plus charmantes en même temps, et que le ménage n'en ira que mieux.

« Je ne vous dirai rien de tout cela, M. Grosjean, parce que vous me ririez au nez, et que rien n'est plus irritant que l'impertinente suffisance d'un imbécile.

« Je me contenterai de vous dire ce qui sera, j'espère, à la portée de votre intelligence.

« Il y a des sergents de ville, des gendarmes et des soldats pour empêcher que les femmes usurpent de vive force le pouvoir sur les hommes. Il y a chez les hommes l'intérêt personnel et l'orgueil du sexe, deux sentinelles très-vigilantes qui ne laisseront pas l'ennemi escamoter le pouvoir par la ruse.

« Ne vous abandonnez donc pas à de vaines terreurs.

« Mais ce n'est pas assez, rendez grâce au ciel de ce qui arrive, M. Grosjean.

« Si ce mouvement, qui vous effraie tant, continue et se propage, il distraira les femmes de ce qui les occupe tout entières aujourd'hui; et ce sera un grand bonheur pour vous, car alors M^{me} Grosjean ne songera plus à copier les toilettes de M^{lle} Nana; elle fera de moins grosses dépenses chez sa couturière; il pourra même arriver qu'elle renonce à son tailleur; la manie des bals, des courses et des premières représentations lui passera, et elle s'apercevra moins que ses cachemires ne sont plus à la mode. Votre bourse s'en portera mieux et peut-être aussi votre honneur. Cela est bien quelque chose, qu'en pensez-vous ?

Voilà, mon cher ami, ce que je dis à M. Grosjean. Rien de plus raisonnable, n'est-ce pas ? et cela devrait le convaincre. Eh bien ! je ne voudrais répondre de rien. Plutôt que de ne pas lancer ses imprécations et débiter ses maximes, il est homme à aimer mieux être ruiné... et ce que vous savez, par-dessus le marché. Ma foi ! grand bien lui fasse. Ce ne sont pas nos affaires.

X. FEYNET.

LE DISCOURS DE M. HÉNON

Nous reproduisons, d'après le compte-rendu analytique, le discours prononcé par M. Hénon au Corps législatif sur les affaires lyonnaises. La tribune n'est pas pour M. Hénon un trépidé, mais il y porte un langage simple, clair, précis, concluant. Son argumentation ne laissait aucune prise à la réfutation; aussi, M. le ministre de l'intérieur n'a-t-il point essayé d'y répondre. Il a préféré décocher à M. Hénon quelques épigrammes d'un goût douteux, vivement relevées par M. Jules Favre.

M. le ministre a demandé à M. Hénon si un seul des députés actuels de Lyon était sûr d'être réélu. M. le ministre, qui déclare être peu au courant de notre situation administrative, paraît être beaucoup mieux renseigné sur notre situation électorale, et peut-être a-t-il d'excellentes raisons pour cela. La joie maligne qu'il témoigne de vos divisions donnera-t-elle à réfléchir à ceux qui les ont imprudemment provoquées ? Nous le désirons sans trop y compter, sachant qu'on s'opiniâtre surtout dans les fautes. Nous espérons, dans tous les cas, que l'immense majorité de l'opposition lyonnaise se chargera de répondre à M. le ministre, et de lui prouver la vérité de l'adage : *Rira bien qui rira le dernier*.

L.-PAUL DUMAREST.

Messieurs,

Un ancien maire de Paris, un ancien membre de la commission municipale de Paris, M. Cochon, membre de l'Institut, avait naguère que le seul contrôle efficace en matière de dépense municipale, c'était le contrôle d'un conseil directement élu par les habitants.

Cette vérité ne rencontre ici aucun contradicteur; ceux qui ne sont pas d'accord avec nous à cet égard se bornent à faire de la question une question de temps. J'espère qu'ils ne voudraient pas attendre que la violation de la loi eût amené des scandales comme ceux qu'a révélés la discussion du projet de loi relatif à la ville de Paris.

Un orateur éminent nous le disait récemment : Il faut garder la règle pour que la règle nous garde. En votant la loi qui attribue au Corps législatif l'approbation du budget extraordinaire de la ville de Paris, vous avez voté implicitement la suppression de la commission administrative de la ville de Lyon, dont l'administration a porté la dette de cette ville de 10 millions à plus de 60, sans compter les surprises qui pourraient bien être réservées aux habitants de Lyon, comme cela est arrivé pour ceux de Paris.

C'est en 1831 que la ville de Lyon a été privée du droit de nommer son conseil municipal; cette mesure, arbitraire d'abord, a été confirmée par un décret du mois de mars 1852, puis par la loi de 1855, loi qui a été votée en dérogation de l'article de la Constitution qui ne permet de remplacer les conseils élus que temporairement et qu'en déterminant le délai dans lequel il devra être fait appel au suffrage universel.

Pourquoi a-t-on appliqué à la seconde ville de France un régime municipal exceptionnel ? parce que ce régime avait, selon M. le préfet du Rhône, fait la prospérité de Paris; parce que la population de Lyon étant nombreuse, et, dit-on, turbulente, M. le préfet avait dit qu'il était nécessaire de la dominer. On a voulu, de plus, s'affranchir de certaines entraves qui sont des garanties pour les habitants.

Or, quand le préfet est une espèce de proconsul, où sont les garanties, s'il n'y a ni maire ni conseil municipal élu ? Comment les préfets, ces magistrats nomades, connaîtraient-ils les ressources et les besoins des villes ? Il n'y a qu'une administration municipale élue qui puisse connaître et satisfaire les besoins municipaux.

Les arguments présentés par M. le préfet du Rhône, pour assimiler la ville de Lyon à la ville de Paris, cachent un danger sous un honneur apparent. Et d'abord, si la ville de Paris a été soumise à un régime exceptionnel, par cette raison, qui n'est qu'un prétexte, que Paris est la capitale de la France, le foyer des lumières, le point de ralliement de tous les partis, ce prétexte peut-il s'appliquer à la ville de Lyon ? Les inconvénients de ce régime ont été révélés. Je n'insiste donc pas sur ce point.

La ville de Lyon renferme, dit-on ensuite, une population nombreuse et turbulente qu'il faut dominer. La population lyonnaise réclame ses droits, elle s'agite quand on les lui refuse, elle n'est ni plus ni moins turbulente que celle de toute autre grande ville. Elle a supporté pendant ces dernières années de grandes misères; des milliers de malheureux ont été réduits aux dernières extrémités, sans que la tranquillité ait été troublée; on ne saurait objecter les émeutes de 1832 et 1834, car le gouvernement de Juillet, qui a souffert de ces troubles, n'a pas cru devoir recourir à une mesure sans avantage pour le gouvernement et dangereuse pour les populations.

En nous rappelant ces malheurs, on nous forcerait à nous rappeler que le dernier sang français répandu dans les rues ne l'a pas été dans une insurrection populaire.

Les raisons qui ont inspiré la loi dont se plaint la ville de Lyon ne peuvent donc pas en justifier le maintien.

La ville de Lyon, une fois mise hors la loi, le préfet s'est entouré d'un état-major de personnes étrangères à la ville, qui se sont abattues sur elle comme une nuée d'oiseaux de proie. (Bruit.) Quelques-unes sont domiciliées à Paris, et sont mairies ou membres des conseils municipaux d'autres communes. Trois membres de la commission municipale de Lyon se trouvaient encore dans cette situation au commencement de l'année : ils ont dû donner leur démission devant les réclamations d'un journal de la ville.

Une simple observation prouvera l'inconvénient du régime actuel.

Il régnait entre le préfet et la commission municipale une telle harmonie, qu'on ne remarquait jamais un centime de différence entre les décisions de la commission et les propositions du préfet.

Néanmoins, il y a eu progrès dans ces dernières années. Le conseil, après avoir constaté un déficit de 274,000 fr., a voté un supplément de 8,000 fr. aux secrétaires de la préfecture du Rhône. Le préfet a refusé d'approuver cette addition à un budget en déficit. Alors le conseil a mieux aimé supprimer d'autres dépenses que de renoncer à l'augmentation des secrétaires.

Pour 1869, cette même commission a donné au préfet 24,000 fr. de plus qu'il ne demandait.

Selon moi, dans une ville essentiellement commerciale comme Lyon, on devrait d'abord satisfaire aux premières nécessités, ensuite éviter les travaux de luxe. Or, sous le couvert de la commission municipale et avec son approbation, on a exécuté un grand nombre de travaux, les uns très-utiles, nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître, les autres prématurés, d'autres enfin qui étaient absolument superflus.

N'est-ce pas un tort que d'entreprendre ainsi de grands travaux sans l'avis de ceux qui les paient, de prodiguer l'argent des contribuables sans leur assentiment, et de compromettre l'avenir au-delà de la même du siècle ? Eh bien ! c'est ce qu'on a fait, et la population de Lyon peut bien, sans être turbulente, se trouver lasse d'une administration semblable. (Très-bien ! à gauche.)

Le dernier conseil municipal élu avait, malgré la difficulté des circonstances, réalisé des améliorations notables, et réduit la dette de 13 millions à 10, sans encaisser les 55 centimes qui ont été encaissés et dépensés en partie par ses successeurs.

On m'objectera que le revenu de la ville n'était alors que d'un peu plus de 5 millions, tandis qu'il atteint aujourd'hui 11 millions 600,000 fr. Mais la prospérité n'est pas en rapport avec cette augmentation des recettes; l'état de souffrance de toutes les branches du commerce lyonnais est incontestable.

Il y a deux causes à cette augmentation des revenus : d'abord l'annexion des communes suburbaines, qui a presque doublé la population ; ensuite l'établissement de nouveaux droits d'octroi, l'augmentation des patentes et la création d'autres recettes vexatoires ; de telle sorte que ces gros revenus ne sont que la contre-partie insuffisante de dépenses excessives qui aboutiront à de nouveaux emprunts jusqu'à épuisement total des ressources du pays.

La dette avouée est, avec tout cela, de 68 millions, et comme en fait de comptabilité on dissimule à Lyon aussi bien qu'à Paris, comme on n'est renseigné ni sur la dette flottante ni sur les entreprises à long terme, l'opinion générale est que la dette réelle dépasse 90 millions.

On signale des ventes et marchés sous le manteau de la cheminée, sans aucune espèce d'adjudication ; à côté des emprunts légaux, il y a des emprunts illégaux, auxquels ne manque pas, pour que l'analogie avec Paris soit complète, la flétrissure de la cour des comptes. La cour déclare, en effet, que les engagements à long terme constituent de véritables emprunts et sont illégaux.

En présence de pareils résultats, quelles raisons peut-on avoir de maintenir la loi de 1835 ? Il ne s'agit plus d'assimiler Lyon à Paris ; d'autre part, on ne saurait avoir aucune défiance contre la population lyonnaise, qui n'a prêté la main à aucun désordre. Le conseil général consulté a admis le principe électif, en alléguant, il est vrai, la nécessité d'attendre, pour y revenir, l'achèvement des grands travaux.

Dans une seconde consultation, il s'est déclaré incompetent, tout en exprimant l'avis que la municipalité lyonnaise pourrait être reconstituée par le suffrage restreint.

Mais tout autre moyen que le suffrage universel sera impuissant dans la ville de Lyon. Hors de là, il n'y aura pour une municipalité quelconque ni considération, ni crédit. Il serait étrange que l'électeur apte à nommer un député fût impropre à élire un conseiller municipal !

On a dit que le vœu émis par le conseil général du Rhône pour le rétablissement d'un conseil municipal élu était un vœu politique ; je comprendrais le mot, si ce vœu avait été émis en faveur de Lyon par le conseil général du Finistère ou de quelque autre département, mais par le conseil général du Rhône ? un vœu politique ! pour moi, c'est là le comble de l'ironie !

Je n'ai pas voulu présenter un amendement qui eût exigé un vote. Je veux seulement vous convaincre que ce que nous demandons est juste, et qu'il est temps de nous l'accorder.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : On vous a promis d'étudier la question à propos de la ville de Paris.

M. HENON : Dans le conseil général, les membres nommés dans les campagnes sous l'inspiration du préfet se sont opposés aux vœux des membres élus par la ville ; mais le dernier vote du 28 août 1868 montre que notre réclamation a obtenu douze voix contre quinze.

La majorité du conseil d'arrondissement s'est prononcée en faveur de ce vœu. Son vote a été annulé par un décret clandestin, qui a été suivi de la démission des deux conseils.

Qu'est-il arrivé ? Par une manifestation éclatante de la population, tous les conseillers démissionnaires ont été réélus au premier tour de scrutin. D'ailleurs, toutes les fois qu'il y a eu lutte électorale, soit pour le conseil d'arrondissement, soit pour le conseil général, tous les candidats, officiels ou non, ont inscrit sur leur drapeau : restitution du conseil municipal.

Le rapport du Conseil d'Etat parle d'une enquête. Personne à Lyon n'a entendu parler de cette enquête, que nous appelons tous de nos vœux.

Quant aux représentants de la cité lyonnaise dans cette enceinte, il n'en est aucun qui ne soit monté à la tribune pour réclamer le retour au droit commun. Or, par suite de la loi que nous combattons, la ville n'a pas d'autres mandataires que ses députés, que les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. Eh bien ! ceux-là sont unanimes.

En dehors d'eux, qui donc aurait reçu d'elle un mandat ? Ce ne sont pas les membres de la commission municipale ; ils sont tellement impopulaires que pas un seul ne sera élu quand, par la force des choses, on nous aura rendu un conseil municipal. (Mouvements divers.)

Je pourrais lire l'énergique protestation qui a été faite dans le dernier conseil municipal élu par un homme qui n'est pas suspect, par un administrateur habile, qui a présidé cette chambre et qui est aujourd'hui sénateur. Le conseil tout entier a approuvé et signé cette protestation. Depuis, par des brochures, par des pétitions, par l'organe des conseils élus et des députés, la ville n'a pas cessé de protester.

Maintenir plus longtemps cette situation exceptionnelle, ce serait donc déclarer que les Lyonnais sont incapables d'administrer leurs affaires, ou bien qu'ils sont tenus en suspicion, ce que vous ne pouvez admettre.

Si mes paroles ont pu blesser quelques susceptibilités, je le regretterais mais ne vous y arrêtez pas ; car ce que je demande, ce n'est pas une faveur, c'est un droit. (Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

Un projet de loi municipale est annoncé pour l'année prochaine. C'est pour cela que nous n'avons pas présenté d'amendement. Nous vous demandons seulement aujourd'hui une approbation de principe qui influera sur les décisions du gouvernement.

La population lyonnaise, je le répète, a manifesté son vœu par tous les moyens en son pouvoir. Dans la dernière séance, M. le ministre de l'intérieur disait qu'il était de l'intérêt du gouvernement de consulter les vœux des populations et de les satisfaire. J'ajouterai que c'est aussi son devoir. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Circonscriptions électorales du Rhône.

1^{re} Circonscription : Lyon (1^{er} canton), Lyon (2^e canton), Lyon (6^e canton), Lyon 8^e canton, Villeurbanne.

2^e Circonscription : Lyon (3^e canton), Lyon (4^e canton), Lyon (5^e canton), Lyon (7^e canton).

3^e Circonscription : L'Arbresle, Limonest, Neuville, Vaugneray, Anse, Tarare.

4^e Circonscription : Condrieu, Givors, Morinant, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise.

5^e Circonscription : Beaujeu, Belleville, Bois-d'Oingt, Lamure, Monsols, Thizy, Villefranche.

FAITS DIVERS

On lit dans le dernier numéro de la *Cloche* :

« Je me suis livré à quelques recherches sur les morts que l'on peut raisonnablement attribuer à Napoléon I^{er} depuis 1802 ; voici le résultat de cette étude, qui attend la recommandation de M. Duruy :

« 1. La guerre de Saint-Domingue, de 1808 à 1806 a enlevé : soldats et matelots français, 60,000 hommes ; habitants blancs de l'île, au moins 50,000 hommes.

« 2. La guerre maritime d'Angleterre, de 1802 à 1814, a coûté aux deux partis et à leurs alliés au moins 200,000 hommes.

« 3. La guerre de l'hiver de 1805-1806, qui fut très-courte, enleva aux puissances belligérantes 150,000 hommes.

« 4. Celle de Calabre, de 1805 à 1807, 100,000 hommes.

« 5. La guerre du Nord, de 1806 à 1807, 300,000 hommes.

« 6. La guerre d'Espagne la plus meurtrière de toutes, de 1807 à 1813, 2,400,000 hommes.

« Ce n'est pas porter trop haut la perte annuelle que cette même guerre a occasionnée tant aux Français et à leurs alliés, qu'aux Anglais, aux Espagnols, aux Portugais, soit dans les combats et les sièges, soit par les maladies contagieuses, les assassinats, etc., que de l'évaluer à 200,000 hommes.

« 8. La campagne de 1812 : 500,000 Français et alliés ; 300,000 Russes ; dans les combats, les hôpitaux, les villes et les villages brûlés, 200,000 Polonais, Allemands, Français, victimes de maladies contagieuses, résultant de la faim et de la mauvaises nourriture.

« 9. La campagne de 1813, 450,000 hommes, total : 5,000,800,000 hommes en dix ans, ce qui fait annuellement plus d'un demi-million.

« Il est bien entendu que cette statistique ne comprend pas les parents, les enfants, les veuves, et les gens de toute catégorie qui la peur ou le désespoir ont tués. Il faut bien négliger ces détails.

« Et c'est pour avoir dit que Napoléon I^{er} avait été un véritable exterminateur que j'ai été presque exterminé !

« Il paraît que la province n'a pas besoin de souscrire au dictionnaire d'étymologie pour savoir que Napoléon I^{er} fut un rude exterminateur.

« Je lis dans le *Progrès de l'Eure* le récit d'une exécution sauvage commandée le 18 février 1800 contre Louis de Frotté et ses six compagnons d'infortune. Sans procès, sans accusation, sans défense, sans jugement, sur l'ordre du Premier-Consul, on fusilla ces révoltés, dont l'un avait été le camarade de Bonaparte à Brienne.

Je cite le journal :

« Les sept corps, restés longtemps sans sépulture dans un clos nommé aujourd'hui le Clos-Frotté, devenu et resté la propriété de la fabrique de l'église de la Madeleine, furent dépouillés de leurs vêtements, et lorsque les chiens commencent à les dévorer, un vidangeur indigné les chargea sur son banneau et fut les engloûtir dans un trou pratiqué le long des murs du cimetière de la ville.

« Une pierre tombale, en marbre blanc, splendidement sculptée par le célèbre David d'Angers, atteste ce mémorable et douloureux événement.

« Mais où est cachée cette pierre monumentale ? Demandez-le au maire de Verneuil, à ce noble ami de M. Janvier de la Motte, le proscriptionnaire des patriotes de département de l'Eure en général. Il vous dira que, si les bonapartistes proscrirent leurs ennemis vivants, ils ont le soin de faire disparaître les traces de leurs ennemis trépassés !... c'est juste.

(*Progrès de l'Eure*, 22 mars).
L. ULBACH.

Nous reproduisons, d'après l'*Electeur*, l'extrait suivant d'un livre nouveau sur les associations ouvrières en Angleterre.

Ce n'est ni par département, ni même par arrondissement qu'une organisation électorale peut faire utilement contre-poids à la législation actuelle : c'est commune par commune et littéralement pied à pied. Le chef-d'œuvre d'un préfet, aujourd'hui, c'est de réduire le suffrage universel à l'état de mécanisme. Le souci d'une organisation électorale bien comprise doit donc être d'organiser un contre-mécanisme. Si le facteur rural ne reçoit pas ou ne distribue pas exactement les bulletins, il faut qu'un certain nombre d'habitants de la commune sachent exiger ou opérer eux-mêmes cette distribution.

« Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes, » disait la patriotique voix de M. Berryer. N'est-ce pas là tout le programme des élections prochaines ?

Obtenir constitutionnellement qu'à la responsabilité de l'empereur, qui nous tient suspendus entre une fiction et une révolution, on substitue la responsabilité ministérielle, qui permet le contrôle permanent et sérieux, sans secousse, sans violence, sans perturbation sociale ; donner cette mission à un Corps législatif indépendant, voilà toute la tâche des électeurs d'aujourd'hui. Mais la négligence ou l'accomplissement de cette tâche sera d'une incalculable portée pour notre avenir.

Les pouvoirs contrôlés et assujettis à des limites bien définies seront, dans l'état actuel de la civilisation, les seuls pouvoirs qui se transmettent et se perpétuent. Le pouvoir personnel, c'est-à-dire arbitraire, n'a presque jamais été et ne sera plus jamais qu'un pouvoir accidentel. Philippe II et ses successeurs ont plié sous le poids que portait vaillamment Charles-Quint : Louis XV a légué à l'infortuné Louis XVI, non le sceptre de Louis XIV, mais la Révolution française. Il est inutile de rappeler ce que laissa derrière lui Napoléon I^{er}. En outre, le despotisme infailliblement suivi du dépérissement des peuples ou d'une réaction désordonnée, ne peut, sans exciter toutes les alarmes, reposer sur une jeune tête ou sur une tête vieillie ; il lui faut, sous peine de terribles hasards, la plénitude de l'intelligence et de la vie.

La responsabilité du pouvoir, passant d'une condition imaginaire à l'état de réalité, le pays remis pacifiquement, régulièrement en possession de lui-même, voilà donc le but des élections prochaines.

Il faut ajouter que le despotisme de nos jours, avec la centralisation perfectionnée, est cent fois plus tyrannique que le despotisme ancien, avec son cortège de traditions, de corporations, d'immunités municipales, de magistrature héréditaire. Le despotisme était plus ou moins dans la constitution ; la résistance était dans les mœurs, dans les coutumes et dans une multitude de chartes partielles. Aujourd'hui, quand le despotisme est dans la loi, il est tout-puissant, parce que les traditions et les indépendances locales ont cessé d'exister. Repousser aujourd'hui le régime représentatif, ce n'est pas retourner au despotisme limité des derniers siècles monarchiques, c'est se livrer à un despotisme sans milieu intermédiaire, sans frein, sans contre-poids. Désormais il n'y a plus de choix en France qu'entre le régime constitutionnel et le régime turc.

Les amis de M. le baron Jérôme David affirment qu'il sera ministre. Pourquoi non ? dit l'*Etendard*.

L'Empereur, qui l'aime fort et le lui prouve, a eu et aura sans doute des conseillers plus éloquents et plus éprouvés ; il n'en aura pas de plus dévoués que l'ancien capitaine d'infanterie, arrivé par sa seule et indomptable volonté à devenir le chef d'une partie considérable de la majorité et à ne se montrer pas plus inférieur aux situations élevées qu'il occupe qu'incapable d'en remplir de plus hautes encore. Ce dévouement, qui ne recule devant rien, pas même devant l'impopularité, s'accommoderait aussi bien, au besoin, d'un élargissement de la responsabilité ministérielle que d'un retour rétroactif aux errements d'avant 1860, aussi bien d'un pas en avant vers la liberté que d'une retraite vers les œuvres vives de l'autorité personnelle, car il a sa source et sa raison d'être dans cette vertu militaire de la foi, passive quoique intelligente, qui donnait au premier Empereur les Duroc et les Caulaincourt, et qui a donné au second les Mac-Mahon et les Persigny. — Pierre Ponce.

Quels caractères !

Nous avons déjà M. Arnault, inspecteur d'académie, recommandant à ses subordonnés de voter pour les candidats officiels, l'*Impartial Dauphinois* nous fait connaître aujourd'hui la prose électorale d'un inspecteur primaire du département de l'Isère, l'épître est curieuse et instructive :

« Monsieur.
« Par suite des instructions de M. l'inspecteur d'académie, je vous autorise à vous rendre au chef-lieu de canton le jour du conseil de révision, le

12 avril, à midi, à la tête des conscrits que vous avez tirés de l'ignorance.

« Nous trouverons un moment pour nous entretenir des intérêts du service.

« L'Inspecteur primaire,
« Signé : Cresp.

« Pour copie conforme :

« FRANCE.

« Rives, le 27 mars 1869.

« Prière à M. le Maire d'avoir la bonté de faire parvenir cette note à l'instituteur. »

On nous communique l'autographe suivant du maire d'une localité des environs de Lyon :

« Nous maire de la commune de M... avons retiré les archives qui étaient entre les mains de M. B... instituteur de ladite commune qui faisaient les fonctions de secrétaire de la mairie. Nous les avons reconnus exactes à l'exception d'une feuille qui manque au rectos de l'état civil de naissances de l'année mil huit cent quatorze. Nous y joignons ci elle s'est perdu sous mon règne ou sous le règne de mes prédécesseurs, dont nous donnons décharge à l'instituteur secrétaire.

« A M... le 17 mars 1861.

« Le maire ***.

L'*Excommunié*, organe des Libres-Penseurs lyonnais, paraîtra, chez tous les libraires, vendredi soir 23 avril.

Ce journal sera dirigé par M. Denis Brack, ex-rédacteur en chef du *Refusé* et del'*Avant-Garde*.

La Société des Conférences publiques et gratuites de la Croix-Rousse tiendra sa 5^e réunion dimanche 18 avril, à une heure, dans la salle Valentino, place de la Croix-Rousse, 8.

Objet de la conférence : Une page d'histoire au XIV^e siècle.

Orateur : M. Le Royer, avocat.

L'éditeur A. Le Chevalier, rue Richelieu, 64, Paris, vient de mettre en vente un *Manuel des réunions publiques non politiques, publiques électorales, et électorales privées*, par MM. André Rousselle, avocat, et Ch. Limousin, rédacteur au *Sicéle*.

Le bruit causé par les meetings parisiens qu'exploitent avec tant d'habileté les écrivains à la solde, l'approche de la période électorale, pendant laquelle il sera possible de tenir des réunions publiques politiques, la nécessité de se préparer dès à présent à l'aide de réunions privées, toutes ces circonstances donnent de l'intérêt à une analyse intelligente de la loi du 6 juin. Tout en faisant la part légitime du côté pratique, les auteurs n'ont pas non plus négligé le côté politique, et leurs réflexions à cet égard, peuvent se résumer par cet axiome de droit : Donner et retenir ne vaut.

Ce volume ne coûte qu'un franc et se vend chez tous les libraires.

A. RICHON.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

A DATER DU 20 AVRIL

LES BUREAUX ET ATELIERS DE

L'ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE

Situés actuellement rue Tupin, 31

SERONT TRANSFÉRÉS

12, RUE DE LA BARRE, 12

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

EN VENTE CHEZ DENIS, RUE IMPÉRIALE, 12

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON

ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

PAR EUGÈNE FLOTARD.

PRIX : 3 FR.

Condition publique des Soies de Lyon, du 9 au 16 avril 1869

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALÉ	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS	Semaine antérieure	
												Nombre	Poids.
234	Organsins . . .	95	25	41	5	8	22	41	27	»	18873	236	19270
181	Trames . . .	25	1	27	»	2	19	71	36	»	12340	183	12522
164	Grèges. . . .	52	1	18	9	14	13	33	24	»	10986	238	15609
46	Diverses. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71	»
10	Bobines. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
635		172	27	86	14	24	54	115	87	»	42199	635	47491

BALLOTS PESÉS													
13	Organsins . . .	1	»	4	»	»	»	3	5	»	645	13	533
28	Trames . . .	1	»	3	»	»	»	2	15	7	4819	40	2516
124	Grèges. . . .	5	»	5	»	»	»	9	70	35	5450	176	18799
16	Diverses. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	»
181		7	»	12	»	»	»	11	88	47	7914	251	21848

Dernier n° placé des soies et bobines, depuis le 1^{er} du mois. 1458 — Dernier n° des ballots pesés, 448

Dernier n° placé des soies et bobines, depuis le 1^{er} du mois, 1458 — Dernier n° des ballots pesés, 448